

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### **EXCUSES :**

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Actions de solidarité internationale dans le domaine de l'Eau - Appel à projets -  
Années 2013- 2014 - Validation.**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément à la délibération du conseil du 28 juin 2013 (n°2013-0481), la Cub a lancé un appel à projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau pour 2013-2014, le 4 novembre 2013 avec une date limite de réception des dossiers fixée au 16 décembre 2013.

21 dossiers au total ont été réceptionnés (émanant de 20 associations et 1 collectivité locale) pour des projets situés sur le continent africain, dans 8 pays distincts : Benin, Burkina Faso, Congo, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, et Sénégal.

Pour instruire les dossiers et assurer le suivi des projets, un Comité de sélection a été créé, composé d'experts et de professionnels des relations internationales et co-présidé par : Monsieur Jean-Pierre Turon, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement et Monsieur Michel Sainte-Marie, vice-président en charge des relations internationales.

Les dossiers ont fait l'objet d'une pré-analyse technique sur la base de critères figurant dans le règlement. Une attention particulière a notamment été portée à l'ancrage local des porteurs de projets et à leur expérience dans le domaine. Par ailleurs un équilibre entre petits porteurs et porteurs de projets plus importants a été recherché. A noter également qu'un partenariat avec l'Agence de l'Eau a été conclu permettant le versement d'une subvention par l'Agence équivalente à celle versée par la Cub.

Les conclusions ont été ainsi présentées à l'occasion de la première réunion du comité de sélection qui s'est tenue le 13 janvier 2014.

Après discussion et débat, ce sont 8 projets répondant à l'ensemble des critères de sélection, et donc éligibles, que les membres du Comité de sélection ont retenus sous la mention « favorable ».

Le Comité a retenu 3 petits projets sollicitant la Cub pour un montant inférieur à 10 000€ et 5 projets plus conséquents comprenant une demande de subvention entre 30 000€ et 47 000€. Pour certains projets l'attribution définitive ne sera opérée qu'après certaines précisions sur le contenu.

Pour mémoire, l'enveloppe à attribuer était de 190 000€.

Cependant, et compte tenu de la qualité des projets présentés, le Comité de sélection a souhaité attribuer une enveloppe de 214 000€ opérant ainsi un transfert de 24 000€ de l'enveloppe « actions de coopération » vers l'enveloppe « appel à projets ».

La liste des projets retenus est la suivante :

- **Projet 1 : Congo** - « Accès durable à l'eau potable et à l'hygiène dans le village de Mbanza Nkolo. Mise en place d'infrastructures d'assainissement de base », présenté par **Médecins d'Afrique Aquitaine**, pour un budget prévisionnel total de 42 369€ dont **8 000€** de subvention demandée.
- **Projet 2 : Burkina Faso** - « Réalisation de 6 forages et construction de 100 latrines familiales, dans 6 villages cibles de la commune de Banfora », présenté par la **Mairie de Pessac**, pour un budget prévisionnel total de 105 770€, dont **41 140€** de subvention demandée.
- **Projet 3 : Niger** - « Réalisation d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement. Appui à la bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement dans la commune rurale de Makalondi » présenté par **Eau Vive**, pour un budget prévisionnel total de 265 940€ dont **40 000€** de subvention demandée.
- **Projet 4 : Madagascar** - « Adduction d'eau potable et amélioration des conditions sanitaires du centre de la commune de Brickaville (appui technique et organisationnel) », présenté par **Hydraulique Sans Frontières**, pour un budget prévisionnel total de 294 345€ dont **47 000€** de subvention demandée.
- **Projet 5 : Niger** - « Accès à l'eau et à l'assainissement, formation à l'hygiène : Réalisation de 5 puits d'eau potable dans 5 villages de la vallée de Tidène (1 puits par village) », présenté par **Puits du Désert**, pour un budget prévisionnel total de 135 000€ dont **35 000€** de subvention demandée.
- **Projet 6 : Bénin** - « Accès à l'eau potable pour la population du bourg de Djêgbadji », présenté par l'association **Coopération Internationale pour les Equilibres Locaux (CIELO)**, pour un budget prévisionnel total de 14 000€ dont **5000€** de subvention demandée.
- **Projet 7 : Maroc** - « Projet d'eau et d'assainissement dans le cadre des rénovations d'écoles du monde rural dans la province d'Essaouia », présenté par **Afoulki France**, pour un budget prévisionnel total de 116 000€ dont **30 000€** de subvention demandée.
- **Projet 8 : Mali** - « Adduction d'eau et assainissement pour le dispensaire et la maternité de Niamé commune de Bancouman », présenté par **Des Briques pour l'Avenir**, pour un budget prévisionnel total de 19 650€ dont **7 860€** de subvention demandée.

La formalisation se fera à la signature de conventions entre le porteur du projet et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ces conventions préciseront :

- les modalités d'attribution des subventions,
- les conditions de suivi et de contrôle de la réalisation des projets,
- les modalités d'évaluation de l'impact des projets,
- les engagements réciproques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115.1.1,

**VU** l'article 18 bis du Contrat de Concession du Service Public de l'Eau modifié selon l'avenant N°9 du 13 novembre 2012,

**VU** la délibération du Conseil du 28 juin 2013 (n°2013-0481), validant le lancement d'un appel à projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau pour les années 2013-2014.

**VU** l'avis rendu par le Comité de sélection de la Communauté urbaine de Bordeaux le 13 janvier 2014, retenant 8 projets pour lesquels seront menées des actions de solidarité internationale

ENTENDU le rapport de présentation,

### **DECIDE**

**Article 1 :** Conformément aux propositions formulées par le Comité de sélection, des actions de solidarité internationale seront menées en faveur des huit projets suivants :

| Nom du Porteur                                                     | Pays projet  | Montant demandé à la Cub |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------|
| Médecins d'Afrique Aquitaine                                       | Congo        | 8 000€                   |
| Mairie de Pessac                                                   | Burkina Faso | 41 140€                  |
| Eau Vive                                                           | Niger        | 40 000€                  |
| Hydraulique Sans Frontières                                        | Madagascar   | 47 000€                  |
| Les Puits du Désert                                                | Niger        | 35 000€                  |
| C.I.E.L.O. - Coopération Internationale pour les Equilibres Locaux | Benin        | 5 000€                   |
| Afoulki France                                                     | Maroc        | 30 000€                  |
| Des Briques pour l'Avenir                                          | Mali         | 7 860€                   |
| <b>Total montant subvention Cub</b>                                |              | <b>214 000€</b>          |

**Article 2** : Une fongibilité entre les deux enveloppes sera opérée par transfert de 24 000 euros de l'enveloppe « actions de coopération » vers l'enveloppe « appel à projets ».

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé, en vue de la réalisation des projets mentionnés à l'article 1, et dans la limite des montants ainsi définis, à signer les conventions bipartites avec chacune des associations et collectivité concernées.

**Article 4** : Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.  
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

|                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b><br/><b>27 FÉVRIER 2014</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|